



Rennes, le 26 avril 2024

Le Recteur

Division des Personnels Enseignants

T 02 23 21 78 01 / 02 23 21 78 07

ce.dpe@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles,
s/c de Madame et Messieurs les DASEN
Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré

Objet : Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement des professeurs des écoles dans le corps des professeurs certifiés

Dans le cadre du déploiement du *choc de savoirs* et la mise en place des enseignements de français et mathématiques en groupe au collège, une campagne exceptionnelle d'accueil en détachement des professeurs des écoles dans le corps des professeurs certifiés dans les disciplines de français et mathématiques est ouverte dans l'académie de Rennes.

Démarche de candidature

• **Professeurs des écoles en activité ou en disponibilité de l'académie de Rennes**

Le dossier de candidature à un détachement doit parvenir **avant le 20 mai 2024** à la division des personnels enseignants à l'adresse detachement-pe@ac-rennes.fr ainsi qu'à son service gestionnaire RH en DSDEN :

- Côtes d'Armor : ce.div1d22@ac-rennes.fr
- Finistère : ce.div1-ia29@ac-rennes.fr
- Ille-et-Vilaine : ce.35div1remp@ac-rennes.fr
- Morbihan : ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr

Il devra comprendre :

- Le formulaire de candidature (en annexe)
- Une lettre de motivation
- Un C.V.
- La copie des diplômes
- L'arrêté de disponibilité (le cas échéant)

Le service gestionnaire RH de la DSDEN transmettra l'avis du DASEN à la division des personnels enseignants ainsi qu'au candidat avant le 31 mai 2024.

• **Professeurs des écoles en disponibilité depuis la rentrée 2023 hors académie**

Le dossier de candidature à un détachement doit parvenir à la division des personnels enseignants (rectorat de Rennes) à l'adresse detachement-pe@ac-rennes.fr **avant le 20 mai 2024**. Il devra comprendre :

- Le formulaire de candidature (en annexe)
- Une lettre de motivation
- Un C.V.
- La copie des diplômes
- L'avis favorable du DASEN (en annexe)
- L'arrêté de disponibilité

J'attire votre attention sur la nécessité de recueillir l'avis préalable du DASEN à l'aide du formulaire présent en annexe. Dans le cas où le candidat n'aurait pas réceptionné cet avis dans les délais, il pourra le transmettre à la division des personnels enseignants jusqu'au **31 mai 2024**.



Calendrier

Du 29 avril au 20 mai 2024	Transmission des dossiers de candidature par mail à : <ul style="list-style-type: none">• detachement-pe@ac-rennes.fr• la DSDEN d'origine (sauf candidats hors académie)
31 mai 2024	Date limite de transmission de l'avis du DASEN
Du 21 mai au 11 juin 2024	Etude des candidatures et avis des corps d'inspection d'accueil
14 juin 2024	Transmission à la DGRH des dossiers de demande de détachement ayant reçu un avis favorable du recteur et des DASEN
À partir du 15 juillet 2024	Communication du Ministère aux académies des arrêtés de détachement dans le corps des professeurs certifiés
Entre le 16 et le 22 juillet 2024	Communication aux agents de leur affectation
1^{er} septembre 2024	Début du détachement

Modalités du détachement

Une attention particulière sera portée, lors des opérations d'affectation, aux vœux formulés par les agents sur zone géographique (cartographie des zones [consultable en ligne](#)), au regard des besoins sur le territoire.

Ce dispositif exceptionnel soumet les enseignants concernés aux dispositions en vigueur pour l'ensemble des personnels en détachement. Les candidats sont donc invités à prendre connaissance de la [note ministérielle du 31 octobre 2023](#) parue au BO du 23 novembre 2023 qui a pour objet de rappeler les règles et procédures relatives au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale.

Dans la mesure où ils ne seraient pas renouvelés ou intégrés, ces personnels relèveront à compter de leur réintégration de la responsabilité de leur département d'origine.

Je vous remercie par avance de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès des personnels placés sous votre responsabilité.

**Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines**

Charlotte CIUBUCCIU